

MODIFICATION N°3 - 19 MAI 2026

HISTORIQUE DES PROCÉDURES:

PLUI-H approuvé : 13 septembre 2022
Évolution suite à recours gracieux de l'Etat : 29 mars 2023
Modification de droit commun n°1 - 12 Novembre 2024
Modification n°4 - 11 Février 2025
Modification simplifiée n°1 - 10 Juin 2025
Révision allégée n°2 - 19 Mai 2026



ZONAGE

Contours de zonage

Zones urbaines

- UA00 - Zone dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif et/ou logements d'Avoriaz
- UA1,2,3 - Coeurs urbains historiques denses présentant une mixité de fonctions
- UB1,2,3,11,12 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- UC - Espace à dominante résidentielle
- UE - Zone dédiée aux équipements publics
- UE2 - Zone dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif d'Avoriaz
- UB1 - Zone dédiée aux équipements publics et logements saisonniers
- UF1 - Zone du front de neige du Pléney (Morzine)
- UF2 - Zone du front de neige des Chavannes (Les Gets)
- UH - Hameaux dont la vocation principale est celle résidentielle
- UHpa - Hameaux patrimoniaux
- UT - Zone urbaine à vocation touristique
- UTaz - Sous-secteur zone urbaine spécifique à Avoriaz
- UX - Secteur dédié aux activités économiques de type artisanales, industrielles et tertiaires
- UY - Secteur dédié aux activités économiques à vocation artisanales et commerciales

Zones à urbaniser

- 1AU01 - Coeurs urbains historiques denses présentant une mixité de fonctions
- 1AU02 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- 1AU03 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- 1AU011 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- 1AU012 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
- 1AU02 - Espace à dominante résidentielle
- 1AUH - Hameaux dont la vocation principale est celle résidentielle
- 1AUT - Zone à urbaniser à vocation touristique
- 1AUTaz - Zone à urbaniser à vocation touristique spécifique à Avoriaz
- 1AUx - Secteur dédié aux activités économiques de type artisanales, industrielles et tertiaires
- 2AU - Secteurs d'urbanisation futurs insuffisamment équipés ou correspondant une vision d'aménagement sur le long terme

Zones agricoles

- A - Zone agricole destinée à l'activité et aux exploitations agricoles
- Aalp - Zone agricole d'alpage
- Ap - Zone agricole à valeur paysagère

Zones naturelles

- N - Zone naturelle
- Nc - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux campings
- Ne - Zone naturelle dédiée aux équipements légers de tourisme et de loisirs d'intérêt public et/ou général
- Ng - Secteur d'activité lié à la pratique du golf
- Ngv - Aire d'accueil pour les gens du voyage
- Nr - Secteur de taille et de Capacité Limitée Zone naturelle permettant l'évolution modérée des restaurants d'altitude
- Nx - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux hébergements insolites
- Nx - Zone naturelle dédiée aux carrières
- Nx1 - Zone naturelle dédiée aux exploitations forestières existantes
- Nx2 - Zone naturelle dédiée aux ISDI et plateforme de transit et concassage
- Nx3 - Zone naturelle dédiée aux déchetteries existantes

PRESCRIPTIONS

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé social
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

- Zone humide
- Cônes de vue

Éléments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Périmètre de bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural
- Secteur d'intérêt paysager

Secteurs délimités au titre de l'article L151-16 du CU

- Linéaires commerciaux
- Préservation de la diversité commerciale

Secteurs délimités au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU

- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-15 du CU

- Servitude de mixité sociale

Éléments à protéger au titre de l'article L113-1 du CU

- Espace Bois Classé

AUTRES

- Bâtiment agricole
- Changement de destination
- Ligne THT SUP

A TITRE INDICATIF

- Contours CCHC
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau
- Bâtiments cadastrés
- Bâti non cadastré (mise à jour à la date d'approbation du PLU)
- Parcelles
- Domaine public
- Permis de construire

ESSERT-ROMAND

LA CÔTE-D'ARBROZ

MONTRIOND

BILAN DES SURFACES

Zone	Surfaces (m2)	Surfaces (ha)
A	14414172	1441,42
AU0	37212	3,72
AUx	20501	2,05
N	13641203	1364,12
U	1731514	173,15

Sous-zone	Surfaces (m2)	Surfaces (ha)
1AU0	25050	2,51
1AUT	12161	1,22
2AU	20501	2,05
A	816890	81,69
Aalp	13487539	1348,75
Ap	109743	10,97
N	12449965	1245
Nc	34217	3,42
Ne	551516	55,15
Ng	593439	59,34
Nr	499	0,05
Nx1	3706	0,37
Nx2	7861	0,79
UA01	271281	27,13
UB1	486518	48,65
UC	632125	63,21
UE	23325	2,33
UE2	13804	1,38
UH	270474	27,05
UT	12571	1,26
UX	21415	2,14

MODIFICATION N°3 - 19 MAI 2026

HISTORIQUE DES PROCÉDURES:

PLUI-H approuvé - 13 septembre 2022
Évolution suite à recours gracieux de l'Etat - 29 mars 2023
Modification de droit commun n°1 - 12 Novembre 2024
Modification n°4 - 11 Février 2025
Modification simplifiée n°1 - 10 Juin 2025
Révision allégée n°2 - 19 Mai 2026



ZONAGE

Contours de zonage

PRESCRIPTIONS

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU

Emplacement réservé
Emplacement réservé social
Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-1 du CU

Espace Bois Classé

Secteurs délimités au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

Corridor écologique

Reservoir de biodiversité

Zone humide

Pelouse sèche

Cônes de vue

Éléments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Secteur d'intérêt paysager

Périmètre de bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural

Protection Patrimoniale

Éléments à protéger au titre des articles L151-17 et L151-18 du CU

Ordre d'implantation continu des constructions

Ligne de construction à respecter (alignement)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-15 du CU

Servitude de mixité sociale

Éléments à protéger au titre de l'article L151-38 du CU

Périmètre de domaine skiable

SUP d'aménagement des domaines skiables

Remontées mécaniques

Secteurs délimités au titre de l'article L151-16 du CU

Unitaires commerciales

Préservation de la diversité commerciale

AUTRES

Zone inconstructible

Zone constructible sous conditions

Périmètre de protection immédiat de captage

Périmètre de protection rapproché de captage

Marge de recul classement sonore

Bâtiment agricole

Périmètre de protection des monuments historiques (500m)

Ligne THT SUP

Changement de destination

Monument historique

A TITRE INDICATIF

Contours CCHC

Limites communales

Surfaces en eau et cours d'eau

Bâtiments cadastrés

Bât non cadastré (mise à jour à la date d'approbation du PLU)

Parcelles

Domaine public

Permis de construire

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 19 Mai 2026 approuvant la modification n°3 du PLU-H

Le président
Jean-François Berger



Échelle : 1:6 000
Date d'édition : 08/06/2026
Production cartographique : Epode
Fichier : 247400682_reglement_graphique_08_20260519.pdf

MODIFICATION N°3 - 19 MAI 2026

HISTORIQUE DES PROCÉDURES:

PLU-H approuvé - 13 septembre 2022
Évolution suite à recours gracieux de l'État - 29 mars 2023
Modification de droit commun n°1 - 12 Novembre 2024
Modification n°4 - 11 Février 2025
Modification simplifiée n°1 - 10 Juin 2025
Révision allégée n°2 - 19 Mai 2026



ZONAGE

Contours de zonage

Zones urbaines

UAa2 - Zone dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif et/ou logements d'Avoriaz
UA3.2.3 - Coeurs urbains historiques denses présentant une mixité de fonctions
UB1.2.3.1.1.2 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
UC - Espace à dominante résidentielle
UE - Zone dédiée aux équipements publics
UEa2 - Zone dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif d'Avoriaz
UB1 - Zone dédiée aux équipements publics et logements saisonniers
UFI - Zone du front de neige du Pléney (Morzine)
UF2 - Zone du front de neige des Chavannes (Les Gets)
UH - Hameaux dont la vocation principale est celle résidentielle
UHpa - Hameaux patrimoniaux
UT - Zone urbaine à vocation touristique
UTa2 - Sous-secteur zone urbaine spécifique à Avoriaz
UX - Secteur dédié aux activités économiques de type artisanales, industrielles et tertiaires
UY - Secteur dédié aux activités économiques à vocation artisanales et commerciales

Zones à urbaniser

IAUB3 - Coeurs urbains historiques denses présentant une mixité de fonctions
IAUB2 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
IAUB3 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
IAUB11 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
IAUB12 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
IAUC - Espace à dominante résidentielle
IAUH - Hameaux dont la vocation principale est celle résidentielle
IAUT - Zone à urbaniser à vocation touristique
IAUTa2 - Zone à urbaniser à vocation touristique spécifique à Avoriaz
IAO3 - Secteur dédié aux activités économiques de type artisanales, industrielles et tertiaires
ZNA - Secteurs d'urbanisation futurs insuffisamment équipés ou correspondant une vision d'aménagement sur le long terme

Zones agricoles

A - Zone agricole destinée à l'activité et aux exploitations agricoles
Aalp - Zone agricole d'élevage
Ap - Zone agricole à valeur paysagère

Zones naturelles

N - Zone naturelle
Nc - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux campings
Ne - Zone naturelle dédiée aux équipements légers de tourisme et de loisirs d'intérêt public et/ou général
Ng - Secteur d'accueil lié à la pratique du golf
Ngr - Aire d'accueil pour les gens du voyage
Nr - Secteur de taille et de Capacité Limitée Zone naturelle permettant l'évolution modérée des restaurants d'altitude
Nz - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux hébergements insolites
Nx - Zone naturelle dédiée aux carrières
Nz1 - Zone naturelle dédiée aux exploitations forestières existantes
Nz2 - Zone naturelle dédiée aux ISDI et plateforme de transit et concassage
Nz3 - Zone naturelle dédiée aux déchetteries existantes

PRESCRIPTIONS

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU

Emplacement réservé
Emplacement réservé social
Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

Zone humide
Cônes de vue

Éléments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Périmètre de bords d'intérêt patrimonial ou architectural
Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Secteurs délimités au titre de l'article L151-16 du CU

Linéaires commerciaux
Préservation de la diversité commerciale

Secteurs délimités au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-15 du CU

Servitude de mixité sociale

Éléments à protéger au titre de l'article L151-1 du CU

Espace Bois Classé

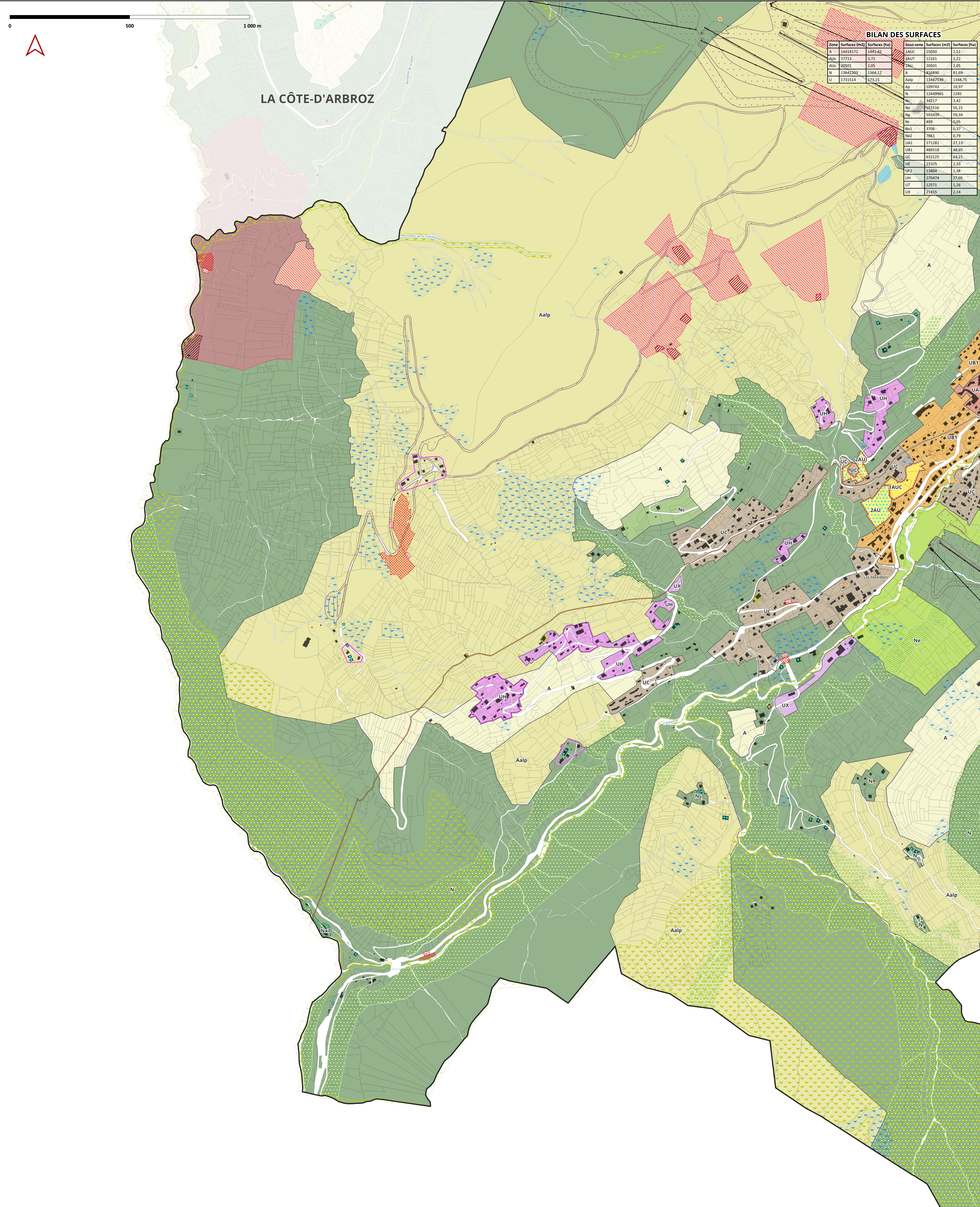
AUTRES

Bâtiment agricole
Changement de destination
Ligne THT SUP

A TITRE INDICATIF

Contours CHC
Limites communales
Surfaces en eau et cours d'eau
Bâiments cadastrés
Bâts non cadastrés (mise à jour à la date d'approbation du PLU)
Parcelles
Domaine public
Permis de construire

Sources de données : © IGN, Géoportail de l'Urbanisme, DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés * 01/04/2025



BILAN DES SURFACES

Zone	Surfaces (m2)	Surfaces (ha)	Sous-zone	Surfaces (m2)	Surfaces (ha)
A	14444172	1447.42	IAUC	26990	2.51
AUK	37212	3.71	IAUT	12161	1.22
Alp	20901	2.05	ZNA	20501	2.05
N	13641263	1364.12	A	416890	41.69
U	1731514	173.15	Aalp	13487598	1348.75
			Ap	109743	10.97
			N	12449965	1245
			Nc	34217	3.42
			Ne	551516	55.15
			Ng	593439	59.34
			Nr	499	0.05
			Nz	3706	0.37
			Nz1	7861	0.79
			UA1	271281	27.13
			UB1	486518	48.65
			UC	632125	63.21
			UE	23325	2.33
			UF2	13804	1.38
			UH	270474	27.05
			UT	12571	1.26
			UX	21415	2.14

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 19 Mai 2026 approuvant la modification n°3 du PLUI-H

Le président
Jean-François Berger



Échelle : 1:6 000
Date d'édition : 08/06/2026
Production cartographique : Epode
Fichier : 247400682_reglement_graphique_08_20260519.pdf

MODIFICATION N°3 - 19 MAI 2026

HISTORIQUE DES PROCÉDURES:

PLUI-H approuvé - 13 septembre 2022
Évolution suite à recours gracieux de l'État - 29 mars 2023
Modification de droit commun n°1 - 12 Novembre 2024
Modification n°4 - 11 Février 2025
Modification simplifiée n°1 - 10 Juin 2025
Révision allégée n°2 - 19 Mai 2026



ZONAGE

Contours de zonage

PRESCRIPTIONS

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU

Emplacement réservé
Emplacement réservé social
Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)

Éléments à protéger au titre de l'article L113-1 du CU

Espace Bois Classé

Secteurs délimités au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

Corridor écologique
Réservoir de biodiversité
Zone humide
Pelouse sèche
Cônes de vue

Éléments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Secteur d'intérêt paysager
Périmètre de bords d'intérêt patrimonial ou architectural
Protection Patrimoniale

Éléments à protéger au titre des articles L151-17 et L151-18 du CU

Ordre d'implantation continu des constructions
Ligne de construction à respecter (alignement)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-15 du CU

Servitude de mixité sociale

Éléments à protéger au titre de l'article L151-38 du CU

Périmètre de domaine skiable
SUP d'aménagement des domaines skiables
Remontées mécaniques

Secteurs délimités au titre de l'article L151-16 du CU

Linéaires commerciaux
Préservation de la diversité commerciale

AUTRES

Zone inconstructible
Zone constructible sous conditions
Périmètre de protection immédiat de captage
Périmètre de protection rapproché de captage
Marge de recul classement sonore
Bâtiments agricoles
Périmètre de protection des monuments historiques (500m)
Ligne THT SUP
Changement de destination
Monument historique

A TITRE INDICATIF

Contours CCHC
Limites communales
Surfaces en eau et cours d'eau
Bâtiments cadastrés
Bâti non cadastré (mise à jour à la date d'approbation du PLU)
Parcelles
Domaine public
Permis de construire

Sources de données : © IGN, Géoportail de l'Urbanisme, DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés * 01/04/2025

0 500 1 000 m



LA CÔTE-D'ARBROZ

Aalp

UB1

UH

UA1

UB1

UC

2AU

1AUC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

UC

MODIFICATION N°3 - 19 MAI 2026

HISTORIQUE DES PROCÉDURES:

PLUI-H approuvé : 13 septembre 2022
Évolution suite à recours gracieux de l'Etat : 29 mars 2023
Modification de droit commun n°1 - 12 Novembre 2024
Modification n°4 - 11 Février 2025
Modification simplifiée n°1 - 10 Juin 2025
Révision allégée n°2 - 19 Mai 2026



ZONAGE

Contours de zonage

Zones urbaines

UA0 - Zone dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif et/ou logements d'Avoriaz
UA1,2,3 - Coeurs urbains historiques denses présentant une mixité de fonctions
UB1,2,3,11,12 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
UC - Espace à dominante résidentielle
UE - Zone dédiée aux équipements publics
UE2 - Zone dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif d'Avoriaz
UE1 - Zone dédiée aux équipements publics et logements saisonniers
UF1 - Zone du front de neige du Pléney (Morzine)
UF2 - Zone du front de neige des Chavannes (Les Gets)
UH - Hameaux dont la vocation principale est celle résidentielle
UHpa - Hameaux patrimoniaux
UT - Zone urbaine à vocation touristique
UTaz - Sous-secteur zone urbaine spécifique à Avoriaz
UX - Secteur dédié aux activités économiques de type artisanales, industrielles et tertiaires
UY - Secteur dédié aux activités économiques à vocation artisanales et commerciales

Zones à urbaniser

1AUB1 - Coeurs urbains historiques denses présentant une mixité de fonctions
1AUB2 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
1AUB3 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
1AUB11 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
1AUB12 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
1AUC - Espace à dominante résidentielle
1AUH - Hameaux dont la vocation principale est celle résidentielle
1AUT - Zone à urbaniser à vocation touristique
1AUTaz - Zone à urbaniser à vocation touristique spécifique à Avoriaz
1AUx - Secteur dédié aux activités économiques de type artisanales, industrielles et tertiaires
2AU - Secteurs d'urbanisation futurs insuffisamment équipés ou correspondant une vision d'aménagement sur le long terme

Zones agricoles

A - Zone agricole destinée à l'activité et aux exploitations agricoles
Aalp - Zone agricole d'alpage
Ap - Zone agricole à valeur paysagère

Zones naturelles

N - Zone naturelle
Nc - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux campings
Ne - Zone naturelle dédiée aux équipements légers de tourisme et de loisirs d'intérêt public et/ou général
Ng - Secteur d'activité lié à la pratique du golf
Ngv - Aire d'accueil pour les gens du voyage
Nr - Secteur de taille et de Capacité Limitée Zone naturelle permettant l'évolution modérée des restaurants d'altitude
Nx - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux hébergements insolites
Nx - Zone naturelle dédiée aux carrières
Nx1 - Zone naturelle dédiée aux exploitations forestières existantes
Nx2 - Zone naturelle dédiée aux ISDI et plateforme de transit et concassage
Nx3 - Zone naturelle dédiée aux déchetteries existantes

PRESCRIPTIONS

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU

Emplacement réservé
Emplacement réservé social
Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

Zone humide
Cônes de vue

Éléments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Périmètre de bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural
Secteur d'intérêt paysager

Secteurs délimités au titre de l'article L151-16 du CU

Linéaires commerciaux

Préservation de la diversité commerciale

Secteurs délimités au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-15 du CU

Servitude de mixité sociale
Espace Bois Classé

AUTRES

Bâtiment agricole
Changement de destination
Ligne THT SLP

A TITRE INDICATIF

Contours CCHC
Limites communales
Surfaces en eau et cours d'eau
Bâtiments cadastrés
Bâti non cadastré (mise à jour à la date d'approbation du PLU)
Parcelles
Domaine public
Permis de construire

BILAN DES SURFACES

Zone	Surfaces (m2)	Surfaces (ha)	Sous-zone	Surfaces (m2)	Surfaces (ha)
A	14414122	1441,42	1AUC	25050	2,51
AUB	37239	3,72	1AUT	12161	1,22
AUX	20501	2,05	2AU	20501	2,05
N	13661203	1364,12	A	816890	81,69
U	1731514	173,15	Aalp	13487539	1348,75
			Ap	109743	10,97
			N	12449965	1245
			Nc	34217	3,42
			Ne	551516	55,15
			Ng	593439	59,34
			Nr	499	0,05
			Nx	3706	0,37
			Nx2	7861	0,79
			UA1	271281	271,3
			UB1	486518	48,65
			UC	632125	63,21
			UE	23325	2,33
			UF2	13804	1,38
			UH	270474	27,05
			UT	12571	1,26
			UX	21415	2,14

MODIFICATION N°3 - 19 MAI 2026

HISTORIQUE DES PROCÉDURES:

PLUI-H approuvé - 13 septembre 2022
Evolution suite à recours gracieux de l'Etat - 29 mars 2023
Modification de droit commun n°1 - 12 Novembre 2024
Modification n°4 - 11 Février 2025
Modification simplifiée n°1 - 10 Juin 2025
Révision allégée n°2 - 19 Mai 2026



ZONAGE

Contours de zonage

PRESCRIPTIONS

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU

Emplacement réservé
Emplacement réservé social
Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)
Éléments à protéger au titre de l'article L113-1 du CU
Espace Bois Classé

Secteurs délimités au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU

Secteur soumis à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

Corridor écologique
Reservoir de biodiversité
Zone humide
Pelouse sèche
Cônes de vue

Éléments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Secteur d'intérêt paysager
Périmètre de bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural
Protection Patrimoniale

Éléments à protéger au titre des articles L151-17 et L151-18 du CU

Ordre d'implantation continu des constructions
Ligne de construction à respecter (alignement)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-15 du CU

Servitude de mixité sociale

Éléments à protéger au titre de l'article L151-38 du CU

Périmètre de domaine skiable
SUP d'aménagement des domaines skiables
Remontées mécaniques

Secteurs délimités au titre de l'article L151-16 du CU

Unitaires commerciaux
Préservation de la diversité commerciale

AUTRES

Zone inconstructible
Zone constructible sous conditions
Périmètre de protection immédiat de captage
Périmètre de protection rapproché de captage
Marge de recul classement sonore
Bâtiment agricole
Périmètre de protection des monuments historiques (500m)
Ligne THT SUP
Changement de destination
Monument historique

A TITRE INDICATIF

Contours CCHC
Limites communales
Surfaces en eau et cours d'eau
Bâtiments cadastrés
Bât non cadastré (mise à jour à la date d'approbation du PLU)
Parcelles
Domaine public
Permis de construire

